



Le public est invité à commenter l'ébauche des lignes directrices et du document sur la portée pour le projet de développement de la mine d'uranium Midwest

La société AREVA Resources Canada Inc. (AREVA) propose d'apporter des changements au projet de développement de la mine d'uranium Midwest (projet Midwest) et d'étendre les activités de concentration de l'uranium de l'établissement minier de McClean Lake pour y inclure le projet Midwest. Ce dernier comprendrait l'extraction à ciel ouvert de l'uranium d'un gisement situé près de la marge est du bassin d'Athabasca, dans le nord de la Saskatchewan, et le transport du minerai sur une route prévue à cet effet menant à l'usine de concentration de McClean Lake. Le projet prévoit aussi l'augmentation de la capacité de production du minerai Midwest à l'usine de concentration JEB.

Le projet est assujéti à une étude approfondie aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et à une évaluation environnementale aux termes de la *Environmental Assessment Act* de la Saskatchewan. Pour assurer l'efficience des processus fédéral et provincial, la Saskatchewan et le gouvernement fédéral effectueront ensemble l'évaluation environnementale, conformément à l'Entente de collaboration Canada Saskatchewan en matière d'évaluation environnementale. Le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan dirigera l'évaluation environnementale.

Le public est invité à commenter l'ébauche des lignes directrices et du document sur la portée pour l'évaluation qui sera menée en collaboration et qui comprend les exigences relatives aux processus d'évaluation environnementale de la province et du gouvernement fédéral. Le document précise les principaux enjeux et les études qui s'imposent dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement qu'AREVA devra effectuer. **Seuls les commentaires reçus au plus tard le 5 janvier 2007 seront pris en considération. Ils seront ensuite transmis aux gouvernements fédéral et provincial afin que les deux autorités responsables puissent en prendre connaissance.**

Les personnes intéressées peuvent consulter l'ébauche des lignes directrices du projet et du document sur la portée dans les bureaux de Premières nations et de hameaux nordiques situés dans la région d'Athabasca. Le document est aussi disponible sur le site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) : www.acee-ceaa.gc.ca, numéro de référence 06-03-17519. De plus, le document et la proposition d'AREVA se trouvent sur le site Web du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan (www.se.gov.sk.ca).

Pour obtenir un exemplaire de l'ébauche ou pour soumettre des commentaires, veuillez communiquer avec :

Ministère de l'Environnement de la Saskatchewan

Malcolm Ross
Gestionnaire de projet
Direction de l'évaluation
environnementale
Ministère de l'Environnement de la
Saskatchewan
3211, rue Albert
Régina (Saskatchewan)
S4S 5W6
Téléphone : 306-787-6190
Télécopieur : 306-787-0930
Mrross@serm.gov.sk.ca

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Kristina Farmer
Coordonatrice fédérale de
l'évaluation environnementale
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
445-123, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4W2
Téléphone : 204-984-0427
Télécopieur : 204-983-1878
Kristina.farmer@acee-ceaa.gc.ca